

Compte rendu de la CAPD du 8 septembre 2009

SNUipp : J. Noguère, C.Martin ,H. Charles, P. Torres, SE-UNSA : J. Rodriguez SGEN-CFDT : M.A. Noilhan, G.Verdier

* **Passage Hors classe :**

14 promotions cette année, ce nombre est fixé directement par le ministère.

* **Phase d'ajustement :**

Mme Capdevielle est nommée sur Andrest après ouverture à la rentrée, Mme Bernes est nommée sur Bernac-Dessus après ouverture à la rentrée. Le SNUipp65 est intervenu sur deux situations : Le cas d'un collègue qui s'est retrouvé avec un poste en première phase d'ajustement alors qu'il aurait dû se retrouver dans le dernier groupe parce qu'un autre n'a pas respecté la règle (classer tous les postes).

Le SNUipp65 a dénoncé une nouvelle fois les nouvelles règles du mouvement, et notamment sur la situation des PE 2 occitannistes qui participent à un mouvement académique dont personne ne connaît les règles d'affectation. L'IA va se renseigner au rectorat.

* **Ineat- Exeat :**

L'IA demandera au recteur la possibilité de faire des intégrations vendredi 11 septembre.

* **Indemnité CE1 CM2 :**

Critères pour l'obtention : Passation effective **et** remontée des résultats par les canaux officiels. Le SNUipp65 a dénoncé la situation des collègues qui n'ont pas perçu l'indemnité alors que le travail avait été fait mais remonté par voie papier. Cette indemnité sera versée avec le salaire du mois de septembre. Si tel n'était pas le cas, adressez-vous à votre IEN et tenez-nous informés.

* **AVS :**

Suite à la fin de son contrat (6 ans) la personne qui accompagnait un enfant handicapé sur Bazet ne pouvait plus le faire. Toutefois, un nouveau dispositif pour les Assistants d'Education permet un conventionnement avec des associations afin de poursuivre la mission auprès de l'enfant une convention signée au niveau national entre l'EN et notamment les PEP permet cette prolongation dans les H-P, l'IA est en cours de signature de conventionnement avec les PEP 65. Le SNUipp a demandé et obtenu que la CAPD 65 adresse un voeu au MEN afin de reconnaître le statut, les missions et l'utilité de ces personnels précaires auprès des enfants et des équipes. Nous demandons une formation et un recrutement statutaires pour ces personnels.

* **Stage de remise à niveau :**

Année 2008 : 53 stage organisés

Année 2009 : 58 stage organisés pour 250 élèves

Le SNUipp65, qui est opposé à ce dispositif, a demandé comment étaient choisis les collègues. Les IEN se sont chargés de ce choix(par exemple, des candidats à 2 stages pendant l'été se sont vus refuser le deuxième pour que tout le monde puisse en avoir au moins 1).

* **Ecole numérique rurale:**

46 Dossiers de subventions possibles, environ 9000 € par équipement. Critères nationaux pour l'acceptation + Ordre d'arrivée+ Dossier complet+ Validité technique. Pour le département, l'IA a complété ces critères + Projet pédagogique + Equilibre géographique. A ce jour, une première vague de subventions a été versée, 26 dossiers pour 70 candidatures. L'IA attend sa deuxième enveloppe pour poursuivre.

* **Formation :**

Cette année sera une année transitoire pour la formation initiale ; la situation est complexe et le 15 octobre date de clôture des inscriptions au concours, donnera une indication sur le

nombre possible de lieux de stages d'observation et/ou en responsabilité à prévoir pour les candidats au concours. Cela aura pour conséquence de donner ou pas des heures de formation continue aux collègues du département, mais également l'attribution d'une indemnité pour les maîtres d'accueil temporaire.

*** LVE :**

Le SNUipp65 rappelle que la loi n'oblige pas les collègues à décroiser, il s'agit d'un échange de service sur le mode du volontariat. L'IA renvoie aux équipes la gestion de ce problème épineux que sont les effets d'annonce quand tous les moyens ne sont pas au rendez-vous.

*** Calendrier scolaire :**

Pont de l'ascension rattrapé le mercredi 12 mai , la journée du vendredi 14 mai

Journée de solidarité mercredi 16 juin

Ce sont des propositions que l'IA va notifier aux fédérations de Parents d'Elèves

Pour les élus SNUipp à la CAPD 65 Pierre TORRES et Joëlle NOGUERE